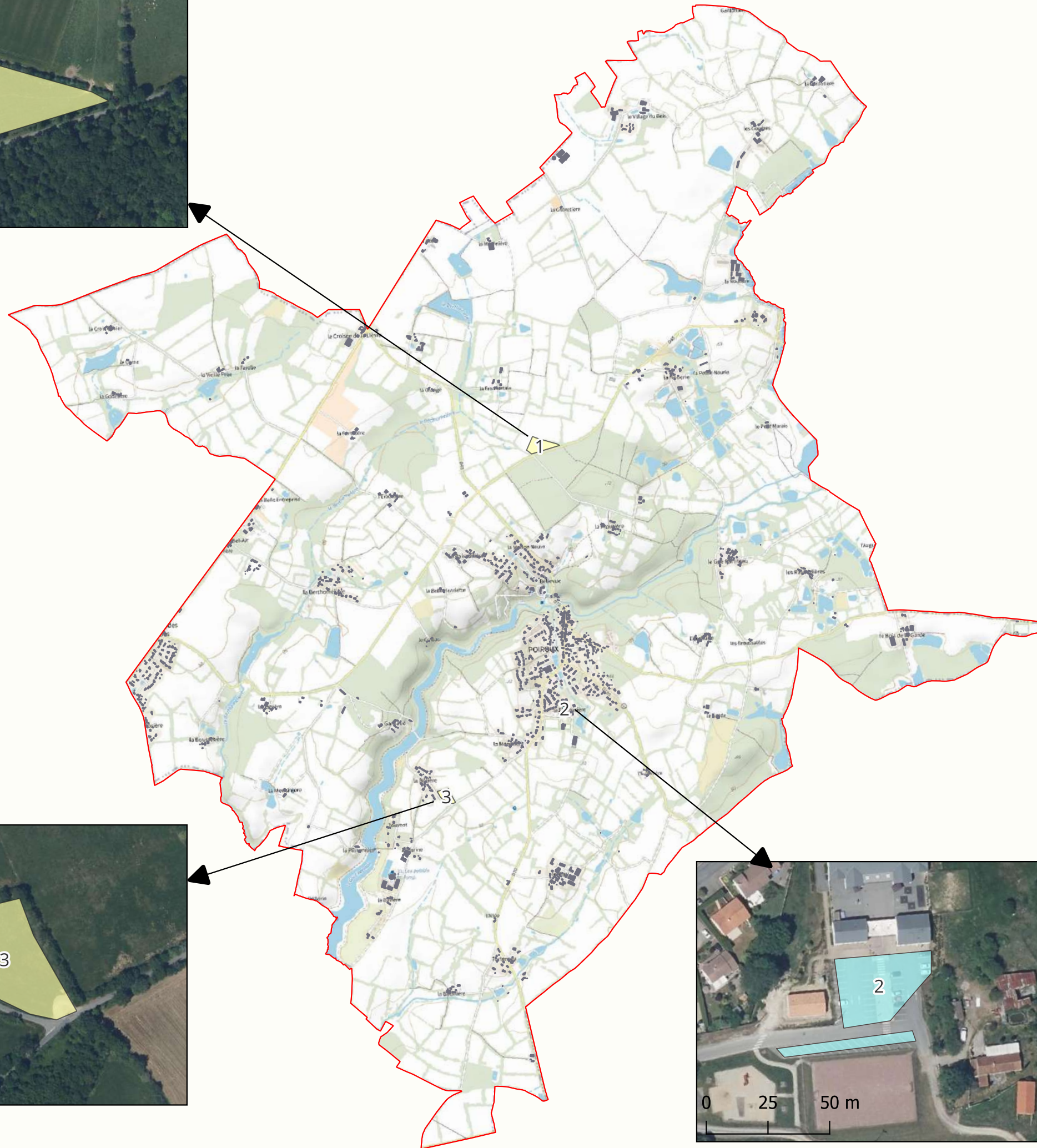


Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables

Poiroux



Légende

- L'ensemble des bâtiments existants ou à construire, régulièrement autorisés sur la commune sont définis comme Zones d'Accélération pour :
 - Solaire photovoltaïque en toiture
 - Solaire thermique
 - Géothermie de surface
 - Bois-énergie

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE en OMBRIERES

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE au SOL

Limites communales

Plan IGN

Photo aérienne 20 cm IGN 2022



Date : Juin 2024
Réalisation : service SIG



0 0,75 1,5 km

Numéro sur la carte	Nom	Détail de la filière	Usage du sol	Puissance installable	Potentiel de production	Commentaire
1	Terrain de la STEP	Solaire photovoltaïque au sol	Agricole			Parcelle A 0311
2	Parking Ecole primaire Les Petits Pérusiens	Solaire photovoltaïque en ombrières	Parking	110 kWc		
3	Terrain de la Biltière	Solaire photovoltaïque au sol	Agricole			Parcelles C 0880 et C 0 881